

OFFRE D'EMPLOI

**Post doc en science économique ou science politique –
Chaire TRENT Sciences Po Bordeaux / Bordeaux Sciences Economiques (BSE) – CDD de
12 mois**

**Quelles stratégies doivent adopter les ports de la Nouvelle-Aquitaine pour
accompagner l'appropriation territoriale de l'éolien en mer ?**

VOTRE MISSION ET ACTIVITES

Contexte de l'étude

Publiée en juin 2024, la dernière version de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) confirme le rôle structurant des ports pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, comme déjà mentionné dans la Stratégie Nationale Portuaire (SNP). L'Objectif 12 dans le SNML vise ainsi à « *accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires* ». Ce processus passe notamment par un développement massif des énergies marines renouvelables (EMR) « *pour contribuer à la neutralité carbone 2050, avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 pour l'éolien en mer* ». Cette transition énergétique des ports doit de plus s'effectuer dans une situation où les vulnérabilités à la fois écologique et économique (diversification des activités industrielles) des zones portuaires françaises sont en jeu. Ce défi doit donc inciter les ports de la région Nouvelle-Aquitaine à mieux se positionner face à ceux de la mer du Nord qui ont adopté le modèle de « port entrepreneur » en lançant des stratégies offensives de remontées de valeur ajoutée dans des chaînes logistiques existantes, tout en développement de nouvelles activités industrielles.

Positionnés stratégiquement sur la façade Sud-Atlantique, les quatre ports de la Nouvelle-Aquitaine (Bayonne, Bordeaux, Tonnay-Charente et La Rochelle) se préparent à ce déploiement de l'éolien *offshore* dans les prochaines années (7 à 11 GW sur la façade Sud-Atlantique en 2050). En Charente-Maritime, un premier projet visant à développer un premier parc éolien posé de 1 GW au large d'Oléron est prévu à l'horizon 2032 (AO7), conformément aux objectifs énergétiques nationaux.

Le processus de rapprochement interportuaire à l'échelle régionale, institutionnalisé par la création de l'association *Aquitania Ports Link* en juillet 2022, doit notamment permettre une meilleure synergie ainsi que des complémentarités au sein des politiques des quatre ports autour de cette filière (cf. les quatre ports ont été lauréats en avril 2023 de l'AMI Ports de France 2030 portant sur l'éolien flottant). A l'échelle régionale, le Document Stratégique de Façade (DSF) cherche à assurer un équilibre entre la préservation des activités traditionnelles (conchyliculture, pêche, tourisme...) et le développement des EMR.

Espaces d'interface terre-mer, les ports en tant que structures « territorialisées » joueront un rôle central dans le processus d'appropriation des futurs parcs éoliens *offshore* tandis qu'ils sont soumis à d'importantes controverses comme l'a de nouveau souligné le débat public « La Mer en Débat », qui s'est tenu de novembre 2023 à avril 2024 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Le caractère centralisateur de l'éolien *offshore*, directement piloté par l'État central, se heurte au défi de l'acceptabilité sociale qui se réalise à l'échelle locale. Ces conflits territoriaux obligent donc à travailler sur différentes échelles d'acceptabilité sociale dont l'échelle des espaces industrialo-portuaires.

Ce processus d'acceptabilité passera notamment dans leur capacité à valoriser les contenus locaux tout en encourageant les retombées économiques sur les territoires (développement de l'emploi local pour partager et décupler la valeur) et les activités culturelles de médiation industrie/société.

Dans ce contexte, la question des conséquences directes et indirectes de l'émergence de cette nouvelle filière énergétique sur le territoire régional et au large de nos côtes devra être prise en compte par les ports de la Nouvelle-Aquitaine et plus spécifiquement par le Port de La Rochelle afin d'anticiper les enjeux territoriaux de l'éolien *offshore* et d'objectiver ses impacts à court, moyen et long terme (notamment en lien avec la vulnérabilité écologique des espaces concernés).

Votre mission et activité

Le travail du/de la postdoctorant(e) visera principalement à (1) cartographier les besoins territoriaux et les effets directs/indirects liés au déploiement de l'éolien *offshore* en Nouvelle-Aquitaine, en les priorisant par des fiches d'actions synthétiques et (2) cartographier les controverses sociotechniques territorialisées découlant du projet AO7.

Parmi les problématiques sur lesquelles le/la postdoctorant(e) pourra s'investir figurent :

- Quelles sont les retombées industrielles et économiques locales à attendre sur les ports néo-aquitains ?
- Quels seront les nouveaux métiers, acteurs économiques en émergence ? Quelles évolutions des métiers traditionnels, acteurs actuels seront observées ?
- Comment maximiser la valeur (au sens large) créée localement et régionalement par cette nouvelle filière ?
- Quels outils scientifiques, de communication et culturels, peuvent être mobilisés par les ports pour encourager l'appropriation territoriale et citoyenne de l'éolien marin ?
- Comment caractériser la résilience socio-écologique des territoires accueillants l'éolien *offshore* ?

Le/la post-doctorant(e) sera amené(e) à participer à la rédaction de livrables (rapports, fiches-synthèses) et participera aux productions scientifiques en lien avec le projet PSGAR Energie (en qualité de premier auteur-e ou de co-auteur-e) porté par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et adossé au R3 TESNA et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

MODALITES D'ACCUEIL

Partenaires institutionnels

Cette « recherche-action », à la croisée des sciences sociales et des sciences industrielles, sera suivie par plusieurs acteurs institutionnels régionaux, notamment les ports de la Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de

développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI) et les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de ces missions, le/la postdoctorant(e) sera amené à se déplacer sur le territoire national pour des comparaisons avec d'autres ports français.

Il/elle sera invité(e) à valoriser ses travaux au sein de la chaire TRENT hébergée à Sciences Po Bordeaux et aura l'opportunité d'être accueilli au sein du Port de La Rochelle afin de réaliser des entretiens semi-directifs avec les acteurs territoriaux.

Des échanges avec l'opérateur lauréat de l'AO7 devront être aussi encouragés.

Encadrement

Le/la post-doctorant(e) sera employé(e) par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et travaillera avec les chercheurs-experts du domaine au sein du réseau scientifique régional R3 TESNA. Il/elle sera hébergé(e) à Bordeaux Sciences Economiques (BSE), sur le site de l'université de Bordeaux, Gironde.

Campus Montesquieu-Pessac, Bordeaux Sciences Economiques, Université de Bordeaux, 16 Avenue Leon Duguit, 33608 PESSAC

La recherche sera encadrée par Sylvain Roche (ingénieur de recherche, chaire TRENT Sciences Po Bordeaux), Vincent Fringuant (professeur des universités, BSE) et Sylvie Ferrari (professeure des universités, BSE).

LE PROFIL QUE NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un.e chercheur(e) avec une expérience et des connaissances sur les enjeux de la transition énergétique. Une connaissance des écosystèmes portuaires et/ou de l'éolien en mer serait un atout. Le/la candidat(e) devra avoir une expérience préalable des enquêtes par entretiens et leur exploitation.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Brut mensuel : selon expérience, sur la base de la grille de rémunération des contractuels.

Entretien : première quinzaine d'avril 2025

Prise de fonction : 05 mai 2025 (flexible)

Dossier à soumettre : CV + lettre de motivation + rapport de soutenance

Candidature à soumettre à : s.roche@sciencespobordeaux.fr avant le 14 mars 2025 (une prise de contact en amont est recommandée).

